

Famars au fil des jours



N°142 - Janvier 2022

LE MOT DU MAIRE

Le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que 2022 vous apporte bonheur, réussite dans vos projets, et surtout une bonne santé. Rien n'est plus important que la santé.

L'école a repris dans un contexte épidémique encore compliqué, mais la municipalité et l'équipe enseignante font le maximum pour que cette rentrée se déroule bien et en sécurité, pour les enfants comme pour les familles.

Les salles municipales restent ouvertes, et soumises à l'obligation d'application des gestes barrière et du contrôle du pass sanitaire. A la salle des fêtes comme dans les équipements sportifs et associatifs, les organisateurs sont tenus de contrôler le respect des règles, sous leur responsabilité et sous le contrôle de la Gendarmerie. Si je constate que les règles et gestes barrière ne sont pas respectés, je n'hésiterai pas à fermer temporairement les équipements publics. La salle des sports vient d'être rénovée, et seules quelques réserves restent à lever. Je constate malheureusement que le bâtiment n'est pas respecté par certains utilisateurs. Merci de veiller à la propreté des locaux, et de ne pas manger dans la grande salle.



Patinoire
Le 27/12 :
Une belle
animation !

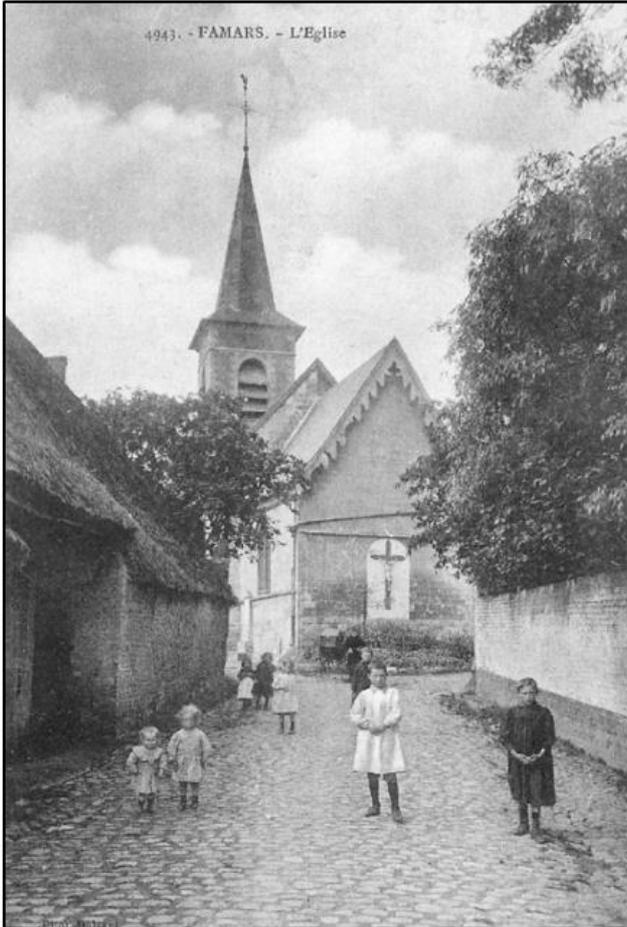
PARTICIPATION AU FAMARS AU FIL DES JOURS



Gel sur la
vallée,
photo de
Monsieur
MEHAUT

FAMARS ET SON PASSÉ

Article du Cercle Historique et Archéologique Sarrasin (CHAS)



Histoire de l'Église...

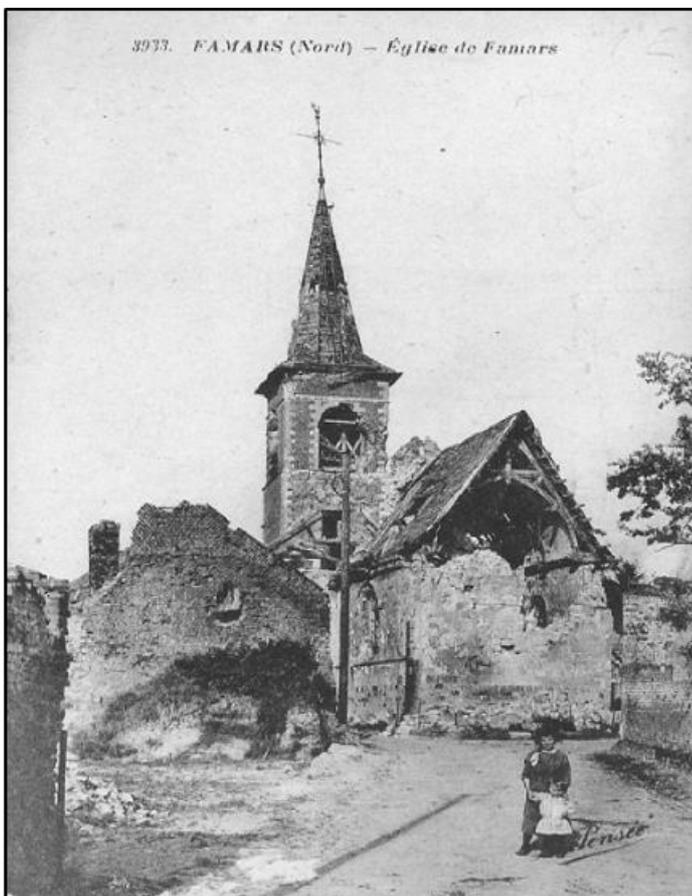
L'Église de Famars, bâtie en pierre blanche, détruite en 1918 était très ancienne... Elle servait autrefois de chapelle aux châtelains de Famars, ce qui explique que le portail regardait le château...

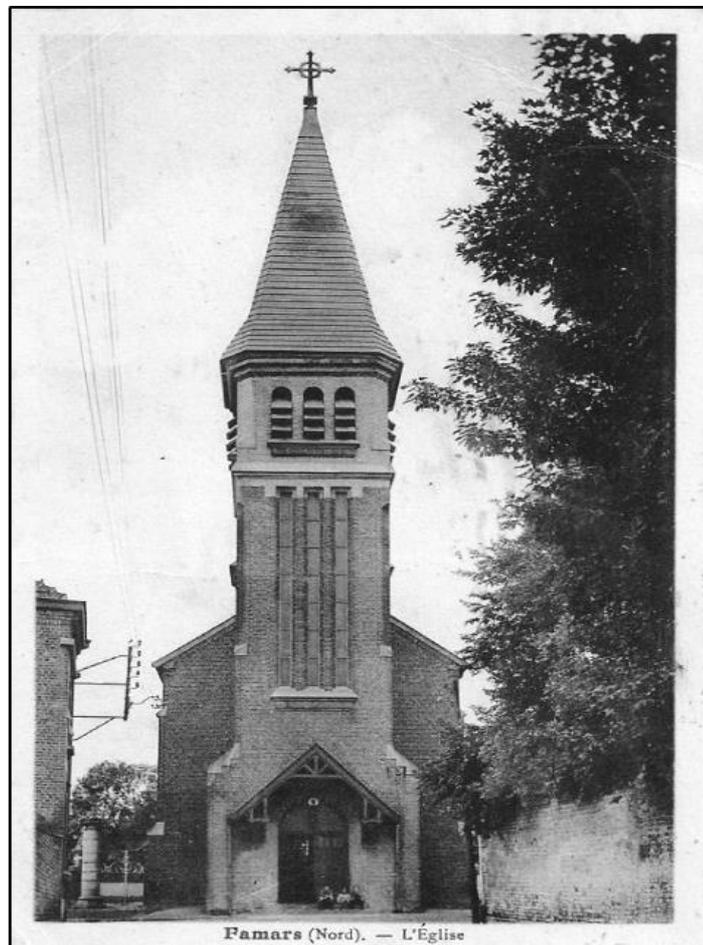
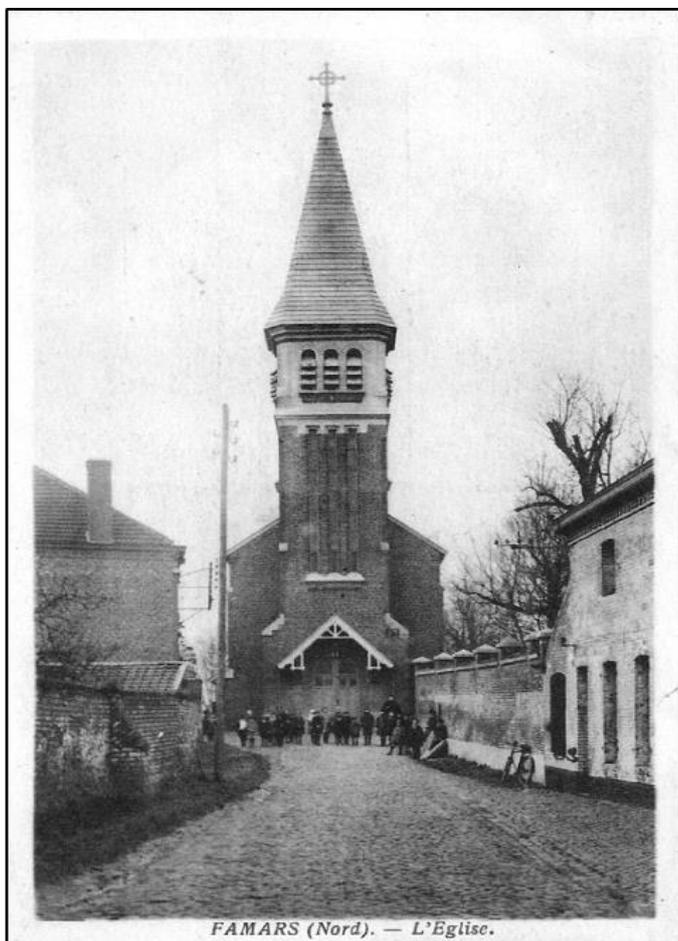
Elle existait déjà en 1657...Les archives de Lille mentionnent la restauration de l'église à cette époque...

L'église fût vendue le 12 ventôse an VII au Sieur d'Ecosse Seigneur de Famars...

Elle fût rachetée par la commune de Famars en 1825 à Antoine d'Ecosse et Marie Joseph Donatelle le Hardy...

En 1918, le 29 octobre, après une bataille de 10 jours au cours desquels elle changea de mains quatre fois, l'église fût presque





Elle fût reconstruite entre 1926 et 1929... (Inaugurée le 9 juin 1929)...

A noter que l'entrée a été orientée vers le village, soit une rotation de 180° par rapport à l'ancienne église...



Autre particularité : cette pierre tombale en marbre blanc qui fût classée monument historique en 1897...

Elle marque le tombeau du Chevalier Charles Alexandre François Joseph LE HARDY Seigneur de Famars et Aulnoy († 1774) et de son épouse Marie Anne Thérèse Joseph LEBOUCC de LOMPRET († 1777)...

COLLECTION CHAS : FAMARS

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2022 : INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ET PROCURATIONS

Les règles d'inscriptions sur les listes électorales ont évolué, avec plusieurs simplifications visant à faciliter les inscriptions. Ainsi, pour voter aux élections présidentielles de 2022, il est possible de **s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022, en mairie**. Les inscriptions sont effectuées sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile (formulaire d'inscription disponible sur place ou à télécharger).

Désormais, il est également possible de **s'inscrire directement sur les liste électorales par Internet, jusqu'au 2 mars 2022**. L'inscription est à réaliser via le site : www.service-public.fr A partir de ce site, vous pouvez également vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales, et connaître votre bureau de vote.

Une refonte des listes ayant lieu cette année, chaque citoyen inscrit recevra une nouvelle carte d'électeur.

Les règles concernant les procurations sont également modifiées. **Vous pouvez donner procuration directement par Internet, sur le site : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>** Il reste conseillé d'effectuer cette démarche plusieurs jours avant la date du scrutin pour être certain de son bon fonctionnement, d'autant plus qu'il reste nécessaire de se déplacer en Gendarmerie ou au commissariat de police pour faire valider la procuration. Avant de débiter la démarche de procuration en ligne, il est nécessaire de vous munir du numéro national d'électeur du mandant et du mandataire (il se trouve sur la carte d'électeur) et de sa date de naissance, **ou** de l'ensemble des informations d'Etat Civil de la personne à laquelle vous allez donner procuration. Depuis le 1^{er} janvier 2022, **il est possible de donner procuration à une personne inscrite dans une autre commune**. Elle devra néanmoins se déplacer dans la commune dans laquelle vous êtes inscrit, pour voter en votre nom.

LA VIE ASSOCIATIVE**LE CLUB SENIOR SARRASINS**

Le club reprendra le jeudi 20 janvier avec la réception des vœux. A cette occasion, nous vous remettrons un calendrier et procéderons au règlement des cotisations de 20 € pour l'année 2022. La réunion suivante aura lieu le 27 janvier. Contact : Madame ROMBY – 03 27 29 11 06

L'UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Cette année 2022 le repas des Anciens Combattants a été annulé en accord avec Madame le Maire, Véronique DUPIRE, à cause du COVID 19. L'assemblée Générale avant le repas est elle aussi remise.

La cotisation reste au même tarif (16€). Elle sera perçue par le Trésorier, Monsieur PAMART, qui vous remettra le petit présent de l'association. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2022 et à très bientôt. Au plaisir de vous revoir.

Le Président. Monsieur PHILIPPE

CSL SECTION RANDONNEES

Mardi 11/01	Circuit de la Layette	Départ parking pharmacie de Vendegies (covoiturage 1 €)	9 – 7 km
Mardi 18/01	Circuit de la Mare à Goriaux	Départ site minier d'Arember (covoiturage 2 €)	10 – 7 km
Mardi 25/01	Rando de Quérénaing	Départ église de Quérénaing (covoiturage 1 €)	9 – 6 km
Mardi 01/02	Circuit de l'université	Départ place des Déportés à Famars	10 – 7 km

Contact : le Président, Alain COPLO : 06 07 60 15 61